

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 969**

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 1ER A

Après l'alinéa 25, insérer l'alinéa suivant :

« 20 ° *bis* Une évaluation de l'action de l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes Frontex ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Evaluer le travail de Frontex.